



Séance publique du 27 novembre 2024

M. Rasqué, bourgmestre et Mme Glodé, échevine ;
M. Aguilera, M. Reckel, M. Gereke et M. Schmit, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : Mme Camusel, M. Müller et M. Kolbet
M. Reckel pour les points (1-4.c)

Votant par procuration : M. Müller (Mandataire : Henri Rasqué)

Le conseil communal décide :

Séance publique

1. Approbation d'un lotissement

décide à l'unanimité d'approuver le lotissement pour le compte de M. Aloyse Lafleur visant la parcelle cadastrale no. 239/6053 section E d'Eil.

2. Modification du règlement communal de circulation : Avenant

décide à l'unanimité de modifier le règlement de circulation communal modifié du 19 mars 2014.

3. Approbation du devis relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2025

décide à l'unanimité d'approuver le devis à 105.250,00 EUR (TTC) visant la mise en état de la voirie rurale, notamment : enrobés bitumineux sur un rural au lieu-dit « Lanner Paad » à Eil.

4. Approbation de conventions

a. Approbation de conventions

décide à l'unanimité d'approuver la convention entre M. Christian Hahn et la commune Eil concernant des projets de protection de la nature à réaliser en 2024.

b. Approbation de conventions

décide à l'unanimité d'approuver la convention 2024 entre l'Office social Kanton Réiden OS Care et l'administration communale d'Eil.

c. Approbation de conventions

décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention bipartite 2024 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'administration communale d'Eil.

d. Approbation de conventions

Ce point a été retiré du l'ordre du jour.

e. Approbation de conventions

décide à l'unanimité d'ajourner la convention 2024 entre le Forum pour l'Emploi et l'administration communale d'Ell.

5. Syndicat intercommunal « DEA » : décision de la variante de l'apport en capital pour l'exercice 2025

décide à l'unanimité de se prononcer pour la variante 1, qui prévoit un apport direct de 100% de la somme due, c'est-à-dire un paiement unique de la somme de 26.800,00 € pour la commune d'Ell.

6. Approbation du programme d'action annuel 2025 du « Sicona »

décide à l'unanimité d'approuver le programme d'action annuel 2025 – SICONA.

7. Approbation d'une subvention pour le plan d'engrais et d'épandage

décide à l'unanimité d'allouer une subvention spéciale pour les frais engendrés suite à l'établissement d'un plan d'engrais et d'épandage, au montant de 1.350,00 EUR à la société « Biogas un der Atert ».

8. Approbation de subsides

décide à l'unanimité d'allouer un subside de 750,00 € au SC Ell pour son engagement lors des festivités de la journée nationale en 2024.

9. Approbation des subsides en faveur des clubs et associations de la commune d'Ell pour l'exercice budgétaire 2024

décide à l'unanimité d'allouer les subsides ci-après aux sociétés de la commune pour l'exercice 2024 :

Dësch-Tennis Ell	2.000,00 €
Sporting Club Ell	2.000,00 €
Musik Gemeng Ell	5.000,00 €
Chorale Ell-Roodt-Lannen	1000,00 €
Club des Jeunes Ell	500,00 €
Club des Jeunes Colpach	500,00 €
Enrôlés de Force	500,00 €
Syndicat d'Initiative de la commune	500,00 €
Geschichtsfrënn	500,00 €
ELLteren	500,00 €
Oldtimergecken Roodt (Ell)	500,00 €
Ënnert de Rieder	500,00 €
Amicale vun de Pompjeeën vum Centre d'incendie et de secours vun Ell Asbl	500,00 €

et de dire que ces subsides seront libérés une fois le bilan annuel de l'assemblée générale des associations étant présenté.

10. Approbation des dons nationaux et internationaux - exercice budgétaire 2024

décide à l'unanimité :

- d'allouer un don de 1000,00 EUR à l'a.s.b.l « Alan – Maladies Rares Luxembourg ».
- d'allouer un don de 1000,00 EUR à l'a.s.b.l. « Stroossen Engelen ».
- d'allouer un don de 2.000,00 EUR à l'association « Toubab a.s.b.l. »

11. Approbation des titres de recette

décide à l'unanimité d'approuver les titres de recette présentés en cette séance.

12. Création d'un poste d'employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif et augmentation de la tâche à 100%

décide à l'unanimité de créer un poste d'employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, à durée indéterminée et à temps plein (40 heures/semaine).

13. Rapports des représentants dans les syndicats intercommunaux et autres entités

14. Affaires courantes et communications
